**Article 1 : Généralités**

**1.1.** Les présentes conditions générales de service ont pour objet de définir les droits et obligations de la SRL SO FLAMINGO dont le siège social est établi Avenue d'Hazebrouck 34, numéro de BCE 0765.505.687, ci-après dénommée ‘le prestataire’, d’une part et ses clients, d’autre part.

**1.2.** Les conditions générales du prestataire reprises ci-dessous, sont réputées être connues et admises par le client, même au cas où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières d’achat ; les présentes conditions prévalent donc sur les conditions du client.

**1.3.** La nullité ou la caducité de l’une ou plusieurs clauses n’a aucune répercussion sur la validité du contrat ni sur les autres dispositions. Le cas échéant, les parties s’engagent à remplacer la clause nulle ou inapplicable par une clause valable qui est la plus proche d’un point de vue économique de la clause nulle ou inapplicable.

**1.6.** Sauf preuve contraire, le client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales de vente.

**Article 2 : Offre et consistance de la prestation**

**2.1.** Les offres du prestataire sont valables, sauf stipulation contraire expresse figurant dans celles-ci, pour un délai maximal d’un mois à dater de l’émission. Le mode de passation de la commande se fait par email ou par téléphone confirmé ensuite par un écrit.

**2.2.** Dès acceptation de l’offre par le client, le contrat est réputé conclu.

**2.3**. Le Prestataire assure une mission de conseil, d’audit, d’assistance et d’accompagnement du client avec pour objectif la définition d’une stratégie de communication sur base d’objectifs, de moyens à mettre en œuvre et d’indicateurs de performance, que ce soit dans ou hors de l’entreprise.

La mission de consultance en communication comprend :

- L’étude de marché jusqu’à l’élaboration de la liste de prospects en passant par l’identification d’affaires à développer en priorité ;

- L’analyse de la situation commerciale actuelle ;

* L’aide au développement et l’intégration de nouvelles compétences liées au secteur de la communication ;

Le Prestataire offre également de services SEO/SEA (Search Engine Optimization /Search Engine Advertising), mise en relation du client avec la presse, étude de la stratégie des contenus d’ordre publicitaire. Le Prestataire assure de manière générale des prestations de consultance en communication, notamment la production d’œuvres graphiques, créations de site web, production audiovisuelle, offre un service d’assistance dans la gestion des réseaux sociaux et agit comme agent d’influenceurs, réalisation de campagnes presse, etc.

**Article 3 : exécution du contrat**

**3.1.** Le client doit fournir au prestataire pour chaque commande tous les contenus, accès et matériels nécessaires dans leurs formats appropriés et de manière structurée, préalablement agrées par le Prestataire, au plus tard 24h après le jour de la commande en vue de l’exécution par le prestataire des prestations reprises dans l’offre. Le client garantit que les contenus communiqués sont licites et ne fraudes pas les droits de tiers.

En cas de remise tardive des éléments demandés ou de remise d’éléments différents de ceux stipulés lors de la commande, le prestataire se réserve le droit, selon le cas, de retarder le commencement d’exécution du contrat ou de résilier le contrat et en ce dernier cas, de garder l'acompte versé par le client.

**3.2.** La prestation du prestataire comprend tout ce qui est explicitement listé. Toute prestation ne figurant pas dans l’offre fera l’objet d’une offre complémentaire devant faire l’objet d’un devis annexe.

**3.3.** Les corrections demandées par le client ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans l’offre seront apportées, toute correction supplémentaire fera l’objet d’une facturation à l’heure.

**3.4.** Le Prestataire se conformera aux directives générales déterminées par le Client en vue de répondre au mieux à sa demande. Dans le cadre de ces directives, le Prestataire a le droit exclusif de déterminer et de fixer la manière, la méthode et le temps consacré à l'exécution de ses obligations dans le cadre des présentes conditions générales.

**Article 4 : Prix et paiement**

**4.1.** Sauf stipulation contraire expresse, tous les prix spécifiés dans l’offre s’entendent toujours hors TVA.

**4.2**. le prix des prestations est facturé au taux de 150€ HTVA de l’heure.

**4.3.** Sauf stipulation contraire expresse, un acompte de 40% de la valeur de toute commande sera exigé lors de la signature du bon de commande. Le paiement des 60% restant sera payé à la livraison de la prestation.

**4.4.** Toutes les factures du prestataire sont payables au comptant dans les trente jours de leur envoi.

**4.5.** Tout retard de paiement donne droit à un intérêt annuel de retard de 8% sans mise en demeure préalable. Pour les clients consommateurs, l’intérêt de retard est celui correspondant au taux d’intérêt légal prenant court à dater de l’envoi d’une mise en demeure. Par ailleurs, en cas de retard de paiement, une clause pénale est due de plein droit et sans mise en demeure en faveur du prestataire. Cette clause pénale est fixée conventionnellement entre parties à 10% avec un montant minimum de 125,00 €.

**4.6.** Le non-paiement d’une facture à son échéance rend exigible, de plein droit, toutes les factures ouvertes même non échues.

**4.7.** Conformément à l’article 6 de la loi du 2 août 2002, le client dédommagera le prestataire de tous les frais de recouvrement, en ce compris les honoraires et frais d’avocats et des conseils techniques, en cas de manquement de sa part à l’une des obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales.

**Article 5 : Livraison et Délai de livraison**

**5.1.** La livraison de l’objet de la commande se fait aux risques et périls du client.

**5.2.** Les délais de livraison sont indicatifs. Les délais de validations intermédiaires peuvent notamment repousser cette échéance. Chaque délai de réception d’une réponse ou d’un contenu peut intervenir sur le délai de livraison.

**5.3.** Aucune pénalité de retard ne peut être imputée au prestataire en cas de non-respect du délai de livraison, ce dernier étant indicatif.

**5.4.** Le prestataire est libéré de l’obligation de livraison en cas d’événements de force majeure. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure : les grèves, les retards de livraison des fournisseurs/sous-traitants, pandémies, les guerres, les incendies, les catastrophes naturelles, les difficultés d’organisation interne de la société (absence du personnel pour raison de maladie – pannes de machines - …) lorsque ces circonstances ont pour effet de retarder la livraison ou de la rendre très difficile et/ou empêchent, directement ou à travers d’un tiers, le prestataire de répondre à ses obligations.

**5.5.** Le prestataire n’a pas à établir ni l’imprévisibilité ni l’irrésistibilité de l’événement.

**Article 6 : réserve de propriété**

**6.1.** Le prestataire reste propriétaire exclusif de la totalité de l’objet de la commande, jusqu’au paiement intégral des factures émises par celui-ci, ainsi que le règlement de toutes les obligations, y compris pour toutes autres créances qui lui sont dues par le client.

**6.2.** Le cas échéant, en cas de faillite du client, le prestataire pourra mettre en œuvre l’action en revendication.

**Article 7 : Propriété intellectuelle**

De manière générale, l'ensemble des œuvres originales ainsi que les informations communiquées par le prestataire restent sa propriété exclusive, et le prestataire se réserve le droit de revendre ou d'utiliser tout ou partie de ses créations.

Toutefois, le droits de propriété intellectuelle sur les commandes ou autres développements spécifiques réalisés pour le client c’est-à-dire l’apparence, la forme, le texte, le choix des couleurs et de la police, la documentation, l’agencement des textes adaptés spécifiquement à la demande du client, ci-après les « développement spécifiques » sont cédés par le prestataire sur le territoire du Monde entier, pendant toute la durée de validité des droits de propriété intellectuelle cédés, et ce, moyennant le prix de cession indiqué sur le bon de commande.

Les droits cédés comprennent uniquement les droits patrimoniaux limités à l’objet de la commande.

En aucun cas, la présente clause ne peut s’interpréter comme une cession globale des droits de propriété intellectuelle du prestataire.

Le prestataire se réserve toutefois le droit de mentionner sa réalisation pour le client comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

En acceptant les présentes conditions générales, le Client accepte et garantit que le Prestataire dispose du droit d'utiliser, de publier, d'exploiter tout contenu (texte, image, information) qu'il lui aurait communiquées en vue de l’exécution de sa mission. En conséquence, le Prestataire accorde au prestataire une autorisation d’utiliser les contenus communiqués. Cette licence est accordée gratuitement, sur le territoire du monde entier, de manière non exclusive, cessible et sous-licenciable pour permettre au Prestataire d’exécuter sa mission.

**ARTICLE 8 : Enregistrement des noms de domaine**

**8.1.** Lorsque le prestataire acquiert un ou plusieurs noms de domaine dans le cadre de ses prestations, ces noms de domaines sont achetés au nom et pour le compte du client. Celui-ci peut demander à tout moment le transfert de la propriété des domaines vers le client, sous réserve du règlement au prestataire des sommes dues au titre de la prestation pour laquelle les noms de domaines ont été acquis et plus généralement du règlement de l'ensemble des sommes dues au prestataire. A défaut, le client entre dans les dispositions des articles 4, 6 et 11 des présentes et s'expose notamment à la revente ou au non-renouvellement des domaines.

**8.2.** La violation des présentes dispositions ouvre au prestataire le droit d’annuler toute commande et ce, nonobstant l'engagement de poursuites éventuelles.

**8.3.**  Tout élément fourni par le client qui serait protégé par des droits de propriété intellectuelle reste sa seule propriété. Il déclare dans cette hypothèse disposer de tous les droits et/ou autorisations nécessaires, et garantit le prestataire contre toute réclamation éventuelle d’un tiers qui prétendrait avoir un droit de propriété intellectuelle sur l’un quelconque des éléments fournis par lui notamment de tous textes, images, logos, graphiques, photos, films audio ou vidéo, fichiers, logiciels, bases de données.

**8.4.** Hébergement des sites

Option 1 : Le client s’engage à prendre à sa charge l’hébergement de son site par l’hébergeur de son choix. Le prestataire décline toute responsabilité en cas d’hébergement défectueux et n’assume en aucun cas les communications de quelque nature que ce soit entre le client et l’hébergeur choisi. De la même manière, le prestataire ne peut être tenu responsable du non-respect par l’hébergeur de la règlementation européenne en matière de protection des données à caractère personnel.

Option 2 :

Le prestataire fait appel à une société spécialisée dans l'hébergement de sites Internet pour placer le site du Client.
Le prestataire ne peut en aucun cas fournir d'autres garanties que celles fournies par la société d'hébergement. Par l'acceptation de ces conditions générales, le Client accepte également le contrat de la société d'hébergement choisie conjointement avec le prestataire.

Le client accepte que l’hébergement du site soit assuré moyennant le paiement du prix de l’hébergement et confirmation par le prestataire de l’achat par courriel.

Le prestataire ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur le site, transmises ou mises en ligne par le client et ce à quelque titre que ce soit.

Le prestataire s’engage toutefois à mettre tout en œuvre pour contacter rapidement l’hébergeur et trouver une solution en cas de défaut rencontré dans le cadre du service d’hébergement.

En aucun cas, le prestataire ne pourra être tenu responsable des préjudices direct et indirects liés à l’hébergement. Il appartient en conséquence au client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celle non expressément visée par les présentes.

**Article 9 : responsabilité**

**9.1.** Le prestataire est responsable du dol ou de la faute lourde ayant occasionné un dommage. Toutefois, le prestataire n’est pas responsable du dol et de la faute lourde de son préposé ou agent d’exécutif.

Le prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment les caractères de ses infrastructures techniques et le choix de ses fournisseurs techniques.

Le prestataire se réserve le droit de refuser la réalisation de pages demandées par le client, si celles-ci sont jugées non acceptables pour être diffusées sur le web, conformément aux lois en vigueur.

**9.2.** Le prestataire n’est en rien responsable de l’utilisation du site web par le client.

**9.3.** Au cas où la responsabilité du prestataire serait engagée, celle-ci est limitée au dommage réel subi personnellement et directement par le client sans dédommagement quelconque pour un bénéfice espéré et non réalisé ou pour une perte qui aurait pu être évitée.

**9.4.** Le client ne pourra engager la responsabilité du prestataire qu’à concurrence du montant maximum de la couverture dont il dispose à travers sa police d’assurance responsabilité professionnelle.

9.5. le Prestataire décline toute responsabilité concernant l’exactitude ou l’inexactitude des informations et contenus fournis par le client ni des conséquences découlant de l’utilisation de ces informations et contenus.

**Article 10: résiliation du contrat et sanctions en cas de non-respect des obligations contractuelles**

**10.1.** Le contrat prend fin automatiquement en cas de faillite ou de mise en liquidation d’une des parties. Les sommes dues au moment de la faillite ou de la décision de mise en liquidation deviennent immédiatement exigibles. Le présent contrat sera également résolu de plein droit en cas de condamnation du client du chef d’actes de nature à ébranler la confiance du prestataire.

**10.2.** En cas de réorganisation judiciaire, toutes les sommes dues deviennent immédiatement exigibles et il pourra être mis fin au contrat en cours s’il n’est pas remédié au défaut de paiement dans les 15 jours de la mise de la mise en demeure qui sera adressée par le prestataire.

**10.3.** En cas de difficultés financières du client durant l’exécution du contrat, le prestataire pourra exiger du client des garanties pour la bonne exécution du contrat. En cas de refus du client, le prestataire sera alors en droit de résilier tout ou partie du contrat.

**10.4.** En cas d’inexécution par les parties d’une ou plusieurs obligations leur incombant en vertu des présentes, l’autre partie mettra le client en demeure d’exécuter l’obligation lui incombant par courrier recommandé avec accusé de réception, sans préjudice de l’article 4.

Si, dans un délai de 30 (trente) jours suivant la réception de ce courrier de mise en demeure, l’obligation dont le client était débiteur n’a pas été exécutée, le présent contrat sera de plein droit résilié aux torts du client et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus, tant du chef de la rupture du contrat que de l’inexécution de l’obligation considérée.

**10.5.** Si le client met fin au contrat en cours d’exécution de celui-ci ou le reporte sans justifier d’un cas de force majeur, le client sera redevable d’une indemnité évaluée à 40 % du montant total fixé dans la commande (acompte), sans préjudice de majoration ou de diminution dans l’hypothèse où le dommage subi par le prestataire serait supérieur ou inférieur audit montant.

**Article 11 : Protection des données à caractère personnel**

11.1. Le prestataire respecte la protection de la vie privée en se conformant aux dispositions légales applicables concernant les données personnelles communiquées par le prestataire sur le bon de commande (Règlement Général sur la protection des données et loi belge du 31 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

11.2. Le client dispose à tout moment d'un droit de rectification, d'opposition, d’effacement relativement à ses données personnelles.

11.3. Si le prestataire a connaissance d’informations ou reçoit communications de documents ou d’éléments de toute nature, signalés comme présentant un caractère confidentiel et relatifs au contrat liant les parties, celui-ci s’engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d’éviter que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers qui n’a pas à les connaître.

**11.4. Sur la manière dont le prestataire traite vos données, il est renvoyé à la Charte vie privée disponible sur notre site internet et dont un exemplaire vous sera transmis à première demande.**

**Article 12 : Loi applicable ET JURIDICTION compétente**

**12.1.** La loi applicable est la loi belge, tant pour l’interprétation que pour l’exécution des présentes conditions générales et de toutes conventions auxquelles elles s’appliquent.

**12.2.** Tout litige relatif à la formation, l’exécution, l’interprétation de ces conditions générales ainsi qu’à toutes conventions auxquelles elles s’appliquent et qui ne peut être résolu à l’amiable est soumis à la compétence exclusive des juridictions de l’arrondissement judiciaire du Hainaut division de Mons.

|  |
| --- |
| **Nos conditions générales de service figurent au dos de chacune de nos offres et de nos factures.** **Elles sont consultables sur notre site Internet et sont disponibles à première demande** |